



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle :

- « Intégrer les habitants dans ma stratégie » avec MONA (Mission des Offices de tourisme Nouvelle-Aquitaine) de Bordeaux pour madame VALDIVIESSO Cristèle les 10, 24 et 25 novembre 2022 pour un montant net de 300,00 €,
- « Sensibiliser les publics au développement durable » avec MONA (Mission des Offices de tourisme Nouvelle-Aquitaine) de Bordeaux pour monsieur BARRETEAU Mickaël du 5 au 8 décembre 2022 pour un montant net de 300,00 €,

Fait à Jonzac,
Le **05 AOUT 2022**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU